

RESISTANCE AU FEU D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Selon l'arrêté du 3 août 1999 du Ministère de l'Intérieur

PROCES-VERBAL N° 90.30758 et extensions N° 96/1 et 97/2 RECONDUCTION N° 01/2

N/Ref : AR542-00-0232B PhB/BDP-054

Demandé par : ALDES AERAULIQUE
20 boulevard Joliot Curie
69694 VENISSIEUX CEDEX

Concernant : Ventilateurs de VMC
"TVEC 181", "TVEC 201", "VEC 180B", "VEC 270"

Date de l'essai : 3 et 4 décembre 1990

Durée de validité : Ce procès-verbal délivré le 14 mars 1991
est valable jusqu'au : **04 DECEMBRE 2005**

Remarque : sans objet

Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du procès-verbal.

Marne la Vallée le, 16 janvier 2001

Le Responsable du laboratoire
"Résistance au feu"



Philippe BOUGEARD

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (Arrêtés du 05/02/1972 et du 24/04/1972)
Laboratoire agréé du Ministère chargé de la Marine Marchande
et de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages

PARIS - MARNE-LA-VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT